

Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des

sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion se-

Ion la LFus

Date de publication: SHAB - 07.03.2019 Numéro de publication: SR01-000000536

Cantons: GE, TI

Entité de publication:

GS Banque SA, chemin des Mines 9, 1202 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus BANCA ARNER SA avec GS Banque SA

Organisation transférante:

BANCA ARNER SA CHE-103.630.014 Piazza Manzoni 8 6900 Lugano

Organisation reprenante:

GS Banque SA CHE-112.045.116 chemin des Mines 9 1202 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 04.03.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus). Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

04.06.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

PricewaterhouseCoopers SA Patrick Fritz Avenue Giuseppe-Motta 50 1202 Genève